

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2023_018

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 mars 2023		
Séance du	5 avril 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratique, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : C. LEVY à F. PLUJA – J. BADIE à A. BAUER – P. DONOT à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – T. RENARD à A. LOPEZ – C. BALDO à V. GUILLEMIN – H. BARBAROS à A. LOPEZ</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Alain CORDERO</p>			

OBJET : Fixation des tarifs des familles du séjour « La Ribambelle » pour les enfants de l'Accueil de loisirs

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer les tarifs des familles pour le séjour « La Ribambelle » à Rennes-Le-Château du 24 au 26 avril 2023 et du 26 au 28 avril 2023 pour les enfants de l'Accueil de loisirs.

Il propose les tarifs ci-dessous :

TRANCHE 1	QF inférieur à 500 €	60 € pour trois journées
TRANCHE 2	QF entre 501 et 900 €	70 € pour trois journées
TRANCHE 3	QF entre 901 et 1 400 €	80 € pour trois journées
TRANCHE 4	QF supérieur à 1 401 €	90 € pour trois journées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** les tarifs su séjour « La Ribambelle » à Rennes-Le-Château du 24 au 26 avril 2023 et du 26 au 28 avril 2023 pour les enfants de l'Accueil de loisirs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 11/04/2023

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

